

Consultation terrasses : derniers jours

Jusqu'au dimanche 31 mars 2024, la Ville de Bordeaux consulte les habitants, commerçants, riverains, touristes, usagers des terrasses ou de l'espace public, sur le futur règlement des terrasses de cafés et restaurants.

Quelle place dans l'espace public ?

Les terrasses des commerces bordelais, espaces de convivialité et de lien social, participent à l'animation et l'attractivité de la ville et de ses quartiers.

Depuis ces dernières années, de nouveaux usages se développent, les modes de consommation évoluent et les enjeux urbains et environnementaux doivent être intégrés dans la gestion de l'espace public.

Il est nécessaire de parvenir à un juste équilibre pour concilier les aspirations à de nouveaux usages et à une ville apaisée tout en préservant l'activité des professionnels.

La Ville encadre aujourd'hui 1 030 terrasses, dont plus de la moitié dans l'hyper centre. En 2024, elle souhaite faire évoluer leur réglementation pour garantir une insertion harmonieuse des occupations. Il s'agit de permettre un partage équilibré de l'espace public, en conciliant les exigences de tranquillité, d'accessibilité, de propreté et de végétalisation, avec le dynamisme de la ville, dont les commerçants sont des acteurs incontournables.

Déjà un très bon taux de réponse

Du 23 février au 31 mars 2024, la [concertation](#) « tout public » a déjà permis à près de 7000 personnes de donner leur avis, avec environ 80% de questionnaires complets.

Les retours du questionnaire seront analysés par un cabinet indépendant pour nourrir la rédaction finale du règlement dédié.

<https://participation.bordeaux.fr/processes/terrasses>